Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20221226-DEL-2022-06-06A-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Vingt Décembre, à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de MOUHERS, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 25
Dont : titulaires : 25 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : ***Buxières d'Aillac*** : Didier GUENIN ; ***Cluis*** : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; ***Fougerolles*** : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; ***Gournay*** : Bertrand SACHET ; ***Lys Saint Georges*** : Olivier MICHOT; ***Maillet*** : Magalie BOUQUIN; ***Malicornay*** : Jean-Paul BALLEREAU; ***Mers Sur Indre*** : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; ***Montipouret*** : Marie-Christine MERCIER; ***Mouhers*** : Barbara NICOLAS; ***Neuvy Saint Sépulchre*** : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; ***Tranzault*** : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : ***Cluis :*** 0, ***Fougerolles : 0*** ; ***Gournay :*** Philippe BAZIN (excusé), ***Mers-Sur-Indre*** : 0 ; ***Montipouret*** : David DORANGEON, Mélina BARABE; ***Mouhers : 0***; ***Neuvy-Saint-Sépulchre*** : 0

Pouvoirs : Monsieur Philippe BAZIN, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET

En présence de : Denis DESCOUX, délégué suppléant de la commune de MAILLET.

*****

Délibération DEL.2022.06.06
Objet : COMPTE RENDU de la COMMISSION « ORDURES MENAGERES » du 1er DECEMBRE 2022
Mise en œuvre de l'ECT au 1er janvier 2023
Contrats de Reprise des matériaux issus du Tri

Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, indique que les actionnaires de la SPL TRI BERRY NIVERNAIS lui ont confié la consultation pour le choix des repreneurs des matériaux issus de la collecte sélective des emballages et papiers dans le but d'obtenir de meilleures conditions.
Toutefois, chaque actionnaire contractera individuellement avec ces derniers dans le but de percevoir directement les soutiens de CITÉO en fonction des performances de tri de chacun.

Ainsi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer les contrats de reprise des matériaux issus du tri suivants :

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20221226-DEL-2022-06-06A-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022

Les prix sont exprimés à la tonne.

Pour la reprise des PCNC (papier carton non complexés) + 1.05 : Entreprise VEOLIA – Prix situé entre 61 € actuellement et 30 € ;
Pour la reprise des JRM (Journaux, Revues, Magazines) : Entreprise SUEZ – Prix situé entre 200,00 € actuellement et 100,00 € ;
Pour la reprise des GM (Gros de Magasin) : Entreprise PAPREC – Prix entre 35 € actuellement et 5,00 € ;
PCC (briques alimentaires) : Entreprise PAPREC – Prix entre 15 € actuellement et 15 € ;
Aluminium : Entreprise VEOLIA – Prix situé entre 761 € actuellement et 220 € ;
Petit aluminium : Entreprise VEOLIA : Prix fixe de 0 € ;
Acier : Entreprise ARCELOR/MITTAL : Prix entre 197,88 € actuellement et 55 € ;
PET Clair : Entreprise PAPREC – Prix entre 820 € actuellement et 300 € ;

PEPP (plastique dur) : Entreprise PAPREC – Prix entre 170 € actuellement et 80 €.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 22 DECEMBRE 2022

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Publié ou Notifié le : 26/12/2022

Le Président,

Communauté de Communes du Val de Bouzanne 36230